

Séance de mardi 29 août 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey M. Yves Aellen

41 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Catherine Zweifel, Alexandre Liardet, Véronique Bezençon, Marie-Christine Saxer Studer, Olivier Burnet, Anaïs Piguet, Diane Studer, Thierry Bertinotti, Evelyne Lenoble, Stephan Furrer, Kirsti de Mestral.

Le président rend hommage à M. Nils Piguet, membre du Conseil, décédé durant ce mois d'août en demandant à l'assemblée de se lever et en observant une minute de silence.

Mmes Christine Dubugnon et Anne-Marie Piguet arrivent avec quelques minutes de retard. Dès lors, 43 Conseillers sont présents.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux scrutateurs, MM. Jean-Gabriel Rey et Yves Aellen.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de M. Johann Frain en remplacement de M. Nils Piguet, décédé. Dès lors, 44 Conseillers sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur. (4 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le président fait part d'un courrier de remerciements de M. Thomas Buchanan, fleuri à l'occasion de son anniversaire.

Par souci de clarté, les conseillers se proposant pour participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch).

Concernant les excuses des absences aux séances, le président demande de les envoyer à la secrétaire et à lui-même par courriel. Les excuses orales ne sont pas acceptées, ceci afin de faciliter le travail de récapitulation des jetons de présence. Il rappelle que les excuses présentées 24 heures à l'avance sont valables sans explication. Pour les urgences de dernière minute, merci d'envoyer un sms au président qui transmettra à la secrétaire.

Les conseillers n'ayant pas encore rempli le document « jetons de présence » sont priés de le remettre à la secrétaire en fin de séance, ceci afin de pouvoir procéder au paiement.

Le président a eu la responsabilité de prononcer le discours de la Fête Nationale et remercie la Municipalité pour son organisation. Il revient sur la cérémonie d'ensevelissement de notre regretté Conseiller, M. Nils Piguet.

Quelques dates à l'agenda : Les Aubonn'Apéros des 1<sup>er</sup> et 8 septembre ; Le 2, Triathlon d'Aubonne, le 3, Brunch des vendanges à l'Arboretum ; le 5, séance d'information pour l'avenir de la Place de l'Ancienne Gare et la circulation au CCSC ; le 9, jubilé du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Echo du Chêne au CCSC ; le 16, Aubonne Gourmande ; les 23 et 24, Cycle de conférences sur le bien-être au Château.

Le président rappelle le délai au 30 septembre pour le dépôt des candidatures du Prix de la Ville d'Aubonne 2017.

Le président annonce les prochaines votations du 24 septembre : Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire, Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par la TVA et Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Prochaine séance du Conseil : mardi 26 septembre 2017.

#### 4. Préavis Municipal no 5/17 – Crédit d'étude pour la construction de la Caserne du feu du SDIS Etraz Région

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à poursuivre les études relatives à la construction de la caserne du feu du SDIS Etraz Région.
2. Accorde à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 63'500. — TTC.
3. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

4. Autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes Alain Biedermann, Christian Streit, Denis Berger, Claudia Bobst, Daniel Favre. Suppléants : Serge Thorimbert, Catherine Berger.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser par écrit ses observations à la commission.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 5. Préavis no 6/17 – Rénovation de la façade de la tour du château

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.
3. Accorde un crédit de Fr. 266'835. —TTC pour la réalisation de ces travaux.
4. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016.
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux », compte no 9281.14 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes Philippe Cretegny, Catherine Aellen, Olivier Burnet, Yves Meylan, Nicolas Pulfer. Suppléants : Marc-Henri Vallon et Kirsti de Mestral.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser par écrit ses observations à la commission.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal no 7/17 – Rénovation des vestiaires et du sous-sol du Centre Culturel et Sportif du Chêne

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.
3. Accorde un crédit de Fr. 1'125'000. -- TTC pour la réalisation de ces travaux.
4. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016.
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement Fr. 500'000. — au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux » compte no 9281.14 du bilan et le solde par un amortissement linéaire sur 15 ans.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM. et Mmes Thomas Buchanan, Nicolas Suter, Catherine Crevoisier, Catherine Milhaud Renaud, Anaïs Piguet. Suppléants : Shanti Babajee, Thierry Bertinotti.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser par écrit ses observations à la commission.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Nomination de la Commission de Gestion

Le président rappelle la composition de la précédente commission en relevant qu'il serait judicieux qu'un ou deux de ses membres soient renommés afin d'assurer une certaine continuité.

Sont proposés : MM. et Mmes Johann Frain, Christian Streit, Nicolas Pulfer, Lorette Killias Leutwiler, Nathalie Egger, Marc Perrenoud, Mathieu Félix, Thomas Buchanan, Philippe Creteigny.

Bulletins délivrés : 44

Bulletins rentrés : 44

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 23

PV 29.08.2017

### Sont nommés :

Nathalie Egger	41 voix
Christian Streit	37 voix
Marc Perrenoud	34 voix
Thomas Buchanan	34 voix
Philippe Creteigny	34 voix
Mathieu Félix	31 voix
Nicolas Pulfer	28 voix

### Suppléants :

Lorette Killias Leutwiler	27 voix
Johann Frain	22 voix

## 8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz revient sur la saison de la piscine, qui sera considérée comme une année moyenne dans les chiffres. Les analyses d'eau sont bonnes. L'automne verra arriver de nouveaux habitants dans les hauts de ville, au Bourg-de-Four et au chemin des Gélines. Quant à la rénovation de l'immeuble de la Rue de l'Industrie no 8, les appartements sont assainis et la Municipalité se félicite de ces améliorations.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : GED (crédit voté Fr. 99'000. --), Fr. 81'000. — à ce jour. Révision du plan de quartier du Chêne (crédit voté Fr. 110'000. --), pas de facture à ce jour. Les dépenses d'investissement pour 2017 sont de l'ordre de Fr. 226'000. --, de cette somme peut être retiré Fr. 17'000. — de subventionnement.

L'état de la dette à ce jour est en légère augmentation (+ Fr. 279'500. --). Un emprunt à taux négatif a été renouvelé. Le taux moyen de la dette, sans tenir compte des emprunts à court terme ou négatif, est de 1,36%.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. La mise à l'enquête du nouveau collège à Gimel est terminée. Un skate-park était mentionné dans la liste des besoins communaux recensés dans le préavis municipal du PGA. Celui-ci aurait pu être construit vers la maison de l'équarrisseur ; après examen minutieux, ce lieu n'est pas adéquat au vu de la limite de la forêt. La Municipalité a planché sur ce sujet et l'endroit privilégié se situerait au sud du Chêne.

Elle invite les conseillers à participer à la soirée « d'Ici et d'Ailleurs » du Centre de Jeunes, épaulé par la CoChe et l'école de musique « Gimme » le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Elle

informe que les vendanges se profilent à l'horizon et que les sondages des raisins sont très bons. Enfin, elle informe de son absence pour quelques semaines pour raisons de santé.

M. le Municipal Pascal Lincio informe de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une modification de la législation sur les déchets qui permet aux communes d'astreindre les propriétaires et exploitants de centres commerciaux à mettre à leurs frais à disposition de leurs clients les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment.

Les communes connaissent le phénomène de dépôt de déchets sauvages sur la voie publique. La Municipalité va se pencher sur ce sujet, suite à une proposition de l'Union suisse des Paysans « Pour un monde propre » qui propose une campagne d'information. Enfin, le vœu de la Cogest demandant des horaires d'ouverture étendus de la déchetterie est en pleine réflexion avec l'exploitant du lieu.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que le bail de l'Esplanade a été repris par MM. Gigelay et Moulot et la séance de signature aura lieu le 30 août prochain. Ce sont des personnes expérimentées qui tiennent le restaurant « Côté cour et Côté jardin » aux Eaux-Vives à Genève. Ils devraient ouvrir le 15 septembre prochain après quelques travaux.

Il invite les conseillers à participer à la séance du 5 septembre prochain sur l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare et le contournement d'Aubonne au CCSC. La Municipalité aimerait, lors de cette séance, entamer un dialogue avec les conseillers et la population, afin de trouver des solutions.

#### 9. Question, vœux et divers

M. Thomas Buchanan s'informe de la date de dépôt du préavis municipal de rénovation des halles. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il sera présenté à la séance du mois de septembre.

M. Nicolas Pulfer a appris qu'un autre portrait de Jean-Baptiste Tavernier serait entreposé dans les archives communales et demande s'il serait possible de l'accrocher prochainement dans la salle Tavernier. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier va se renseigner auprès de l'archiviste communal et s'il y a lieu, le mettre en évidence au château.

Au nom de la Cofin, M. Olivier Gétaz informe que cette dernière a reçu la situation comptable intermédiaire au 31 juillet et peut rassurer le Conseil, tout est parfaitement maîtrisé. Il tient à féliciter et remercier le Municipal ainsi que le Boursier pour leur travail.

M. Christian Streit annonce qu'un parking sauvage régulier s'établit au sud de la commune, à la sortie de l'autoroute, direction Féchy. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral va demander à la sécurité publique de procéder à des contrôles.

Mme Verena Gubler demande à quelle date la fontaine de la rue Tavernier va à nouveau fonctionner. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la baisse de l'approvisionnement

en eau continue et que la Municipalité reste très vigilante à ce sujet. Ce sera fait dès que possible.

M. Nicolas Rosat demande si un rapport sera établi suite à la pose du radar au chemin des Clos, et de quelle manière la Municipalité informe-t-elle la population suite à la pose d'un tel radar. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que généralement ces rapports restent internes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 26 septembre 2017 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite les conseillers à un apéritif à la Salle Tavernier en l'honneur de l'accrochage du portrait d'un illustre aubonnois, Jean-Baptiste Tavernier, Baron d'Aubonne.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny